



Conseil économique et social

Distr. générale
15 novembre 2010
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Neuvième session

New York, 24 janvier-4 février 2011

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau

Débat ministériel de haut niveau et dialogue au sujet des principes d'action avec les chefs de secrétariat des organisations internationales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le débat ministériel de haut niveau de la neuvième session du Forum portera sur plusieurs questions majeures, notamment l'importance accrue des forêts dans divers instruments et processus multilatéraux, le lancement de l'Année internationale des forêts (2011), le processus de financement forestier, le prochain Sommet Rio+20 et d'autres thèmes, défis et possibilités liés aux forêts. Ce débat de deux jours, prévu les 2 et 3 février 2011, constitue une occasion unique pour les États Membres de traiter de ces questions importantes et de fournir effectivement des conseils et une orientation politiques sur ces questions.

Le présent rapport vise à faciliter des discussions approfondies et productives; il contient une brève note sur les effets et documents issus des précédents débats de haut niveau du Forum, un aperçu des principaux défis mondiaux en matière de développement et du rôle des forêts pour y faire face ainsi que des possibilités futures concernant les forêts. Le rapport se termine par des propositions visant à renforcer et améliorer la contribution des forêts au programme mondial d'action pour le développement et aux grands événements et processus mondiaux en cours et futurs.

* E/CN.18/2011/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Textes issus des débats ministériels de haut niveau antérieurs	3
III. Principaux défis à relever en matière de développement dans le monde	4
IV. Les forêts au service des populations.	5
A. Les forêts et l'élimination de la pauvreté	6
B. Financement forestier	7
C. Les forêts : moyen d'intégration sociale et de création d'emplois	9
D. Gouvernance forestière.	10
E. Forêts et économies vertes	11
V. Les forêts : question multidimensionnelle aux vastes incidences intersectorielles	13
VI. Forêts 2011 et Rio+20 : deux excellentes occasions.	16
VII. Conclusions	17
VIII. Recommandations	19

I. Introduction

1. Dans le programme de travail pluriannuel couvrant la période 2007-2015 qu'il a adopté à sa septième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts a décidé de tenir un débat ministériel de haut niveau à ses neuvième et onzième sessions en 2011 et 2015, respectivement. Celui de la neuvième session se tiendra les 2 et 3 février 2011.

2. L'ouverture du débat ministériel de haut niveau sera marquée par le lancement officiel de l'Année internationale des forêts (Forêts 2011) et une série de cérémonies et d'événements spéciaux, avec la participation de hauts représentants des États Membres, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi que de grands groupes. Après la séance d'ouverture, le débat se poursuivra dans le cadre de diverses tables rondes de haut niveau, consacrées chacune à une grande question relative aux forêts. Le deuxième jour, il y aura également un dialogue entre les hauts représentants et chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. Le débat de haut niveau devrait se terminer par l'adoption d'une déclaration ministérielle. On prévoit que les médias du monde entier concentreront leur attention sur ce débat de haut niveau et s'intéresseront tout particulièrement au lancement de Forêts 2011.

II. Textes issus des débats ministériels de haut niveau antérieurs

3. Deux débats ministériels de haut niveau ont été tenus antérieurement, le premier au cours de la deuxième session du Forum et le deuxième au cours de sa cinquième session. Le premier a débouché sur l'adoption d'une déclaration ministérielle et d'un message du Forum au Sommet mondial pour le développement durable, tenu en 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). Le Secrétaire général a transmis cette déclaration au Sommet par l'intermédiaire de la Commission du développement durable, en sa qualité de comité préparatoire du Sommet. Le dispositif de la Déclaration a été par la suite incorporé dans son intégralité dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg¹.

4. Le débat ministériel suivant, tenu au cours de la cinquième session du Forum, n'a pas donné lieu à l'adoption d'une déclaration ministérielle. Les Ministres ont pris note du résumé des débats établi par le Président (voir document E/2005/42-E/CN.18/2005/18). L'une des principales recommandations pratiques soulignées dans ce résumé a trait à la nécessité de définir des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts susceptibles d'inciter à agir à tous les niveaux et d'encourager les pays à fixer leurs propres objectifs pour s'acquitter de ces engagements.

5. Le débat ministériel de haut niveau de la cinquième session du Forum a en grande partie préparé la voie à l'accord historique conclu en 2007 par l'Assemblée générale sur l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et plus tard, la même année, à la formulation des objectifs d'ensemble

¹ Voir *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*, Johannesburg, 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1. et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe, par. 45. Également disponible à l'adresse : <http://www.un.org/esa/dsd>.

relatifs aux forêts, en lançant le processus de négociation et transmettant le projet de texte de négociation à la sixième session du Forum.

III. Principaux défis à relever en matière de développement dans le monde

6. Les efforts collectifs en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ont donné des résultats dans de nombreux domaines. Les tendances encourageantes enregistrées avant 2008 avaient permis à de nombreuses régions d'être en passe d'atteindre au moins certains de ces objectifs. Néanmoins, les progrès ont été lents et inégaux et la communauté mondiale a déjà échoué à en réaliser plusieurs.

7. Les analyses indiquent que les effets de la crise financière mondiale persisteront probablement: les taux de pauvreté seront légèrement plus élevés en 2015, et au-delà jusqu'à la fin de 2020, qu'ils ne l'auraient été si l'économie mondiale avait continué de croître au rythme d'avant la crise. À mesure que des emplois ont été perdus, davantage de gens se sont trouvés forcés d'accepter des emplois vulnérables: en 2009, 60 % des personnes employées occupaient des emplois vulnérables.

8. Les effets dévastateurs du changement climatique occupent une grande place et les risques de décès ou d'invalidité et de pertes économiques liés aux catastrophes naturelles et à la dégradation de l'environnement augmentent dans le monde et affectent sévèrement les pays les plus pauvres. Du début de 2008 à mars 2010, 470 000 personnes ont été tuées du fait de catastrophes naturelles et, au cours de la période 2008-2009, les pertes économiques se sont élevées à 262 milliards de dollars.

9. Les progrès en matière de parité des sexes et d'autonomisation des femmes ont été lents dans tous les domaines, de l'éducation à l'accès aux décisions politiques. Dans pratiquement toutes les régions, les hommes restent plus nombreux que les femmes dans les emplois salariés autres que ceux de l'agriculture.

10. L'aide internationale fournie par la plupart des pays donateurs demeure sensiblement inférieure à l'objectif des Nations Unies de 0,7 % du RNB. En 2009, seuls le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède ont atteint ou dépassé cet objectif. En 2009, les décaissements nets d'aide publique au développement (APD) se sont élevés à 119,6 milliards de dollars, soit 0,31 % du revenu national combiné des pays développés².

11. Dans plusieurs régions et pays, le déboisement et les pertes naturelles de forêts se poursuivent à un taux alarmant. La surface occupée par les forêts primaires diminue d'environ 4 millions d'hectares chaque année. L'emploi dans les domaines de la création, de la gestion et de l'exploitation des forêts a diminué d'environ 10 % dans le monde de 1990 à 2005³. En moyenne, 1 % de l'ensemble des forêts seraient

² Les chiffres cités dans ces paragraphes sont tirés essentiellement du *Rapport 2010 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.II.I.12). Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/millenniumgoals/reports>.

³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Évaluation des ressources forestières mondiales, 2010* (Rome, 2010).

sérieusement affectées chaque année par des incendies. Les infestations de ravageurs endommagent chaque année quelque 35 millions d'hectares de forêts, essentiellement dans les zones tempérées et boréales.

12. Globalement, les effectifs des établissements forestiers publics diminuent. En 2008, environ 1,3 million de personnes travaillaient dans de tels établissements, dont 22 % de femmes. Pour l'ensemble du monde, ce chiffre a baissé de 1,2 % par an depuis 2000. Plus de 20 000 spécialistes travaillent dans des établissements publics de recherche forestière.

13. La persistance de ces problèmes et d'autres défis appelle un engagement beaucoup plus fort des pays et de la communauté mondiale dans son ensemble à collaborer pour accélérer effectivement les efforts visant à atteindre les objectifs mondiaux de développement, et en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015. Sans une forte impulsion, nombre de ces derniers ne seront probablement pas atteints dans la plupart des régions. Des défis anciens et nouveaux menacent de ralentir encore les progrès dans certains domaines et même de défaire les résultats obtenus jusqu'ici.

IV. Les forêts au service des populations

14. La neuvième session du Forum a pour thème général « les forêts au service des populations ». En ce moment où les « forêts » sont considérées comme un élément majeur de toute solution aux problèmes mondiaux actuels, on estime qu'un débat sur ce thème entre ministres et hauts représentants des États Membres lors du lancement de Forêts 2011 sera pour le Forum l'occasion de mieux comprendre les avantages que présentent tous les types de forêts pour toutes les populations et tous les pays, y compris ceux qui n'ont pas de forêts ou ne possèdent que de petites zones boisées ou des arbres en dehors des forêts.

15. Pour que l'approche des forêts soit centrée sur les gens, il est indispensable d'examiner de près les liens entre les forêts et les questions qui ont un impact majeur sur leur vie quotidienne et leur avenir, notamment l'élimination de la pauvreté, le financement, la gouvernance, les économies vertes, l'emploi, l'intégration sociale ainsi que les défis du développement mondial. En termes pratiques, les forêts se trouvent à l'intersection de tous les aspects de la vie humaine. Elles fournissent des biens et des services qui sont essentiels pour les civilisations et indispensables pour le développement économique, l'accès à l'eau potable, la productivité agricole, la conservation des sols et la prévention des inondations. Les forêts abritent au moins 80 % de la biodiversité terrestre et constituent un puits de carbone majeur pour réguler le climat mondial. Elles contribuent fortement à l'élimination de la pauvreté et plus de 1,6 milliard de personnes dans le monde dépendent des ressources forestières pour leur subsistance.

16. Les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts adopté par l'ONU en 2007 illustrent l'évolution de la pensée qui a permis de passer d'une approche sectorielle des forêts à une approche axée sur les gens. Le débat de haut niveau de la neuvième session du Forum sera le premier à être tenu depuis l'adoption de l'instrument et des objectifs d'ensemble concernant les forêts. En outre, il fait suite à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement de septembre 2010 et précède la Conférence des Nations Unies sur

le développement durable de 2012 (également appelée Conférence Rio+20). Il pourra de ce fait revêtir une grande importance pour ce qui est de l'examen des liens entre les forêts et les autres écosystèmes et secteurs et de veiller à ce que les forêts jouent tout leur rôle dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international.

A. Les forêts et l'élimination de la pauvreté

17. La pauvreté est multidimensionnelle. Elle signifie davantage que le fait de ne pas disposer d'un revenu suffisant; elle englobe dans une certaine mesure l'état de santé, le niveau d'éducation, le sentiment de sécurité, la qualité de la gouvernance, le respect de la justice et des droits de l'homme et l'égalité. Dans de nombreux pays, la pauvreté rurale est la conséquence de l'épuisement des ressources naturelles dont dépendaient les générations précédentes. On le voit dans l'érosion accrue et la perte de fertilité des sols, le déboisement débridé et la diminution des ressources en eau. S'agissant de leur impact sur la pauvreté, ces facteurs se combinent pour faire baisser la production agricole et accroître l'insécurité alimentaire, réduire les quantités de bois de feu disponibles pour satisfaire les besoins énergétiques des ménages, créer des pénuries d'eau pour la consommation et les besoins sanitaires et entraîner la perte de ressources forestières précieuses pour le développement économique et la stabilité de l'environnement.

18. Les forêts contribuent directement à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté et de la faim en fournissant revenus, emplois et produits de consommation aux familles pauvres. Selon des estimations de la Banque mondiale, environ un quart des pauvres du monde dépendent des forêts pour leur subsistance et la survie des quelque 240 millions de pauvres qui vivent dans des zones boisées des pays en développement dépend de la protection et, souvent, de la régénération de ces forêts. Il faut souligner que l'apport des forêts ne se limite pas à réduire la faim et l'ampleur des crises : lorsqu'elles sont gérées de manière durable, elles peuvent avoir un impact plus grand grâce à l'augmentation et à la durabilité des revenus qu'elles génèrent, ce qui se traduit par une réduction de la pauvreté. Au Zimbabwe, par exemple, la collecte et la vente de graines de baobab à une société de traitement a permis aux producteurs locaux de doubler le revenu qu'ils tiraient précédemment de la culture du coton. Au Malawi, les ménages ont triplé leur revenu par habitant qui est passé de 3 000 kwacha (22 dollars É.-U.) à 9 000 kwacha (67 dollars É.-U.) du fait qu'ils sont passés à des activités forestières durables, comme l'élevage de pintades, la production de jus de fruit de baobab et l'aviculture⁴. En outre, les forêts contribuent à assurer un environnement durable grâce à la fourniture de divers services environnementaux et de produits forestiers ligneux et non ligneux renouvelables⁵. Les produits forestiers autres que le bois d'œuvre

⁴ *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2010* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.II.1.7). Disponible à l'adresse : www.un.org/millenniumgoals/reports.

⁵ « Objectifs du Millénaire pour le développement : contribution des forêts » Disponible à l'adresse : <http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2005/89264/index.html>.

peuvent également jouer un rôle important pour les pauvres des campagnes et, dans certaines situations, peuvent constituer un tremplin pour sortir de la pauvreté⁶.

19. Là où les forêts jouent un rôle primordial en permettant aux populations de faire face à la pauvreté, les droits de ces dernières devraient être protégés en garantissant leur accès aux produits forestiers ligneux et non ligneux et en leur assurant la sécurité foncière. La protection des populations vulnérables tributaires des forêts est un élément important de la gestion durable des forêts, de même que la création d'un environnement propice à la lutte contre la pauvreté. Comme les populations autochtones résidant dans les régions forestières comptent parmi les plus pauvres et les plus vulnérables du monde et ont en outre un accès limité au monde extérieur, il faut leur accorder une attention prioritaire. D'importantes mesures doivent être prises pour veiller à ce que les populations vivant dans les forêts soient protégées par des réformes du régime foncier, la fourniture de services financiers pour les activités forestières et la révision des réglementations forestières qui marginalisent les pauvres⁷.

B. Financement forestier

20. Le financement fait partie intégrante du partenariat mondial pour le développement et de la gestion durable des forêts. La résolution sur les moyens de mise en œuvre adoptée par la session extraordinaire de la neuvième session du Forum (voir E/2009/118-E/CN.18/SS/2009/2) constitue un cadre solide qui aide les pays à éviter de revenir sur des concepts et mesures qui ont déjà fait l'objet d'un accord et à réduire l'ampleur de leurs divergences et démarches en considérant la question du financement forestier de manière très stratégique. Dans la résolution, le Forum a reconnu l'insuffisance du financement forestier et réaffirmé la nécessité pour les stratégies de financement des forêts de mobiliser tous les types de ressources de toutes provenances.

21. La résolution fait de la coopération, participation et réactivité le fondement de toute solution au financement des forêts. Elle place celui-ci dans le contexte des objectifs de développement mondiaux et non dans le contexte d'une confrontation politique entre le Sud et le Nord ou entre ressources nationales et internationales. Elle reconnaît tout à fait les lacunes et les besoins du financement forestier dans les pays en développement, en particulier ceux qui ont des besoins particuliers.

22. En adoptant cette résolution, le Forum a créé une vision nouvelle dans laquelle le financement d'une gestion durable des forêts est reconnu comme une mesure essentielle pour faire avancer les objectifs de développement mondiaux. Dans cette résolution, le Forum prescrit la création d'un groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions portant sur des stratégies visant à mobiliser des ressources de toutes provenances afin d'appuyer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, la réalisation des

⁶ Elaine Marshall, Kathrin Schreckenber et Adrian Newton, « What contribution does successful non-timber forest product commercialization make to the Millennium Development Goals », et Daniela Gomes Pinto et Peter May, « Supporting community non-timber forest product enterprises in the Amazon », *European Tropical Forest Research Network News*, n° 47-48 (Winter 2006-2007). Disponible à l'adresse : <http://www.etfrn.org/etfrn/newsletter/news4748>.

⁷ David Kaimowitz, « Forests and the Millennium Development Goals », *European Tropical Forest Research Network News*, n° 47-48.

objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, y compris le renforcement et l'amélioration de l'accès à des ressources financières et la création d'un fonds mondial de contributions volontaires pour les forêts, compte tenu notamment des résultats de l'examen par le Forum de l'exécution du processus de facilitation, des vues des États Membres et de l'examen des instruments et processus relatifs au financement de la gestion durable des forêts.

23. Dans le même temps, l'architecture internationale du financement forestier a connu une évolution majeure. Des attentes importantes se sont fait jour en ce qui concerne les possibilités de financement du carbone forestier pour mobiliser des ressources additionnelles à un niveau sans précédent et, dans une moindre mesure, en ce qui concerne les autres dispositifs de paiement des services environnementaux pour soutenir une gestion durable des forêts. S'il sont bien conçus, le financement lié à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus) pourraient favoriser la réalisation d'investissements publics et privés plus ambitieux et plus susceptibles d'induire des transformations dans la gestion forestière durable.

24. Le programme REDD-plus offre de grandes possibilités de financement forestier. Malgré son énorme potentiel, il est très peu probable que ses flux de financement couvrent toutes les lacunes et contraintes liées à la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Ces flux ne couvriraient pas les besoins du très grand nombre de pays qui ont des forêts de zone aride. Ces pays sont exclus du bénéfice des ressources REDD-plus en dépit du fait que leurs forêts jouent un rôle essentiel dans la gestion de l'eau, la lutte contre l'érosion, la protection de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique. En outre, la diversité des définitions de la gestion durable des forêts, les différentes interprétations de ce concept et l'absence de consensus entre les pays et organisations sur une définition précise ont réduit la capacité des pays à établir une comparaison complète entre ce qui a été fait pour les forêts et ce qu'il convient encore de faire. D'aucuns craignent aussi que les activités REDD-plus menées dans les pays en développement se substituent aux engagements d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre des pays développés.

25. La première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts s'est tenue du 13 au 17 septembre 2010 à l'Office des Nations Unies de Nairobi. Les débats ont mis en lumière la nécessité pour les gouvernements de poursuivre leur collaboration et leurs échanges d'expériences pour mettre au point des mécanismes de financement innovants et approfondir la collaboration avec le secteur privé ainsi que la nécessité de créer un environnement porteur pour les investissements privés. Les débats ont également souligné la nécessité d'amener les gouvernements, le Partenariat de collaboration sur les forêts et son Groupe consultatif du financement à identifier plus concrètement, avant la deuxième réunion du Groupe spécial, des options, modalités et structures possibles de financement pour les forêts. Les participants à la première réunion ont estimé nécessaire de disposer d'une évaluation des différentes options concernant l'architecture de financement des forêts, y compris celle d'un fonds mondial pour les forêts; le secrétariat a été chargé d'établir cette évaluation en vue de son examen à la deuxième réunion du Groupe spécial.

C. Les forêts : moyen d'intégration sociale et de création d'emplois

26. La gestion durable des forêts comporte des dimensions économiques, environnementales et sociales. Dans le but de la renforcer, on s'est penché davantage sur les questions économiques et environnementales; on a moins étudié et compris les dimensions sociales de ce travail et de son impact sur l'environnement. On comprend de mieux en mieux l'importance des activités économiques des détenteurs, gestionnaires et propriétaires autochtones, collectifs et familiaux de droits forestiers et, à l'intérieur et à l'extérieur de ces groupes, des questions concernant le travail, les femmes et la jeunesse.

27. La dimension sociale des forêts touche à la qualité et à l'étendue des relations qui existent entre les familles, les communautés et les régions en ce qui concerne les forêts. Ces relations sont le fondement d'un progrès durable dans les pratiques de gestion forestière et la création et distribution des avantages économiques accrus découlant d'une gestion durable des forêts. La force ou la faiblesse relative de ce fondement a un effet profond sur l'aptitude des collectivités à contribuer à l'amélioration durable des pratiques de gestion et, partant, sur l'amélioration qui en résulte des avantages économiques, de la conservation de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation.

28. Les collectivités et populations locales, y compris les peuples autochtones, les femmes et les filles, contribuent de manière incommensurable aux avantages qui découlent de la gestion durable des forêts et des activités économiques fondées sur elle. On peut considérablement accroître cette contribution en investissant davantage dans le renforcement de diverses capacités et en intégrant ces groupes dans la formulation, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique forestière. On peut aussi améliorer les capacités de gestion des populations et collectivités tributaires des forêts ainsi que leur accès aux marchés et les structures de commercialisation et réseaux connexes et renforcer les programmes de vulgarisation et d'enseignement dans le domaine forestier.

29. L'amélioration de la gestion de ressources environnementales et naturelles limitées offre d'importantes possibilités sur le plan économique. La concrétisation des possibilités offertes par la croissance verte et les domaines de création d'emplois plus durables sur le plan environnemental est ainsi devenue une priorité macroéconomique importante pour de nombreux gouvernements. Cela suppose une augmentation sensible des investissements dans divers secteurs économiques qui s'appuient sur le capital naturel de la Terre et le renforcent ou réduisent les risques écologiques et environnementaux.

30. Quelque 10 millions de personnes travaillent dans le secteur de la gestion et de la conservation des forêts, mais bien davantage dépendent directement des forêts pour leur subsistance. Les emplois signalés dans les domaines de la création, de la gestion et de l'exploitation des forêts ont baissé d'environ 10 % de 1990 à 2005, probablement en raison de gains de productivité. L'Europe, l'Asie de l'Est et l'Amérique du Nord ont enregistré des réductions marquées (de 15 à 40 % pour la période 1990-2005), tandis que, dans d'autres régions, ces emplois ont quelque peu augmenté. La plupart des pays ont fait état d'une augmentation de l'emploi dans la gestion de zones protégées. Étant donné qu'une grande partie des emplois forestiers n'entrent pas dans le cadre du secteur formel, il est certain qu'ils revêtent pour la

subsistance des populations rurales et les économies nationales une importance beaucoup plus grande que ne le suggèrent les chiffres indiqués.

31. Quatre-vingt pour cent des forêts mondiales sont domaniales, mais la possession et la gestion des forêts par des collectivités, particuliers et sociétés privées sont en augmentation. Malgré les changements intervenus dans certaines régions dans le régime de propriété et le régime foncier des forêts, la plupart des forêts relèvent de la propriété publique. Les différences d'une région à l'autre sont considérables. L'Amérique du Nord et l'Amérique centrale, l'Europe (en dehors de la Fédération de Russie), l'Amérique du Sud et l'Océanie ont une proportion de forêts privées plus élevée que les autres régions. Cela dénote l'importance du rôle des pouvoirs publics dans l'élaboration de politiques et mesures appropriées pour accroître le potentiel des forêts en matière de génération d'emplois. Dans certaines régions, on enregistre une tendance croissante à faire participer les collectivités, les particuliers et les entreprises privées à la gestion des forêts domaniales. Il faut encourager une participation plus grande de ces acteurs non publics dans la gestion des forêts, dans le cadre de réglementations judicieuses afin d'assurer la durabilité des ressources forestières et de garantir les droits des populations qui en sont tributaires.

D. Gouvernance forestière

32. D'importants progrès ont été réalisés dans l'élaboration de politiques, lois et programmes forestiers nationaux. Sur les 143 pays qui ont officiellement une politique forestière, 76 l'ont publiée ou mise à jour depuis 2000. Parmi les 156 pays qui ont une législation forestière spécifique, 69 (essentiellement en Europe et en Afrique) ont indiqué que celle-ci a été adoptée ou modifiée depuis 2005. Près de 75 % des forêts du monde sont couvertes par un programme forestier national, c'est-à-dire un processus participatif d'élaboration et de mise en œuvre de mesures forestières et d'engagements internationaux au niveau national.

33. Une bonne gouvernance assortie d'une articulation claire des principes de responsabilité environnementale et sociale est un préalable à toute gestion forestière durable. Il faut aussi s'efforcer de mieux faire respecter la loi et réprimer les activités illicites liées à la forêt, qui entraînent souvent la destruction des écosystèmes et privent de leurs moyens de subsistance les communautés tributaires des forêts.

34. Il faut que la voix des populations soit prise en compte dans la gouvernance forestière, si l'on veut s'assurer qu'elles tirent profit des forêts et maintenir durablement les avantages qui en découlent. Il est essentiel d'associer aux décisions concernant l'avenir des forêts ceux qui vivent dans ces forêts ou à proximité immédiate et d'assurer la sécurité des moyens de subsistance des populations pauvres et marginales qui en sont tributaires. Il est de plus en plus évident que le transfert d'autorité et de responsabilités aux communautés en vue d'assurer la gestion durable des forêts entraîne une réduction importante de la pauvreté et une amélioration de l'état des forêts. Des études montrent aussi que le transfert

d'autorité et de responsabilités a entraîné une amélioration des moyens de subsistance et de l'état des forêts⁸.

35. Le renforcement et le respect de la législation nationale constituent un autre domaine important. La clarification et le renforcement du régime foncier et des droits d'accès relatifs aux terres forestières et l'utilisation, la décentralisation et la promotion de partenariats entre les gouvernements, propriétaires de forêts et collectivités, l'industrie et le commerce et la société civile contribuent aussi à une meilleure gouvernance forestière. Il convient d'encourager les pays à promouvoir la certification d'origine du bois et des produits ligneux, la chaîne de responsabilité et les codes de conduite adoptés volontairement, car ce sont d'importants outils qui permettent de lutter contre les pratiques illégales dans le domaine forestier. Dans le même temps, il convient d'améliorer l'accès aux marchés, y compris les règles de passation des marchés publics, pour les produits forestiers qui résultent d'une exploitation licite et durable et d'intensifier les transferts de technologies et l'échange d'expériences.

36. La gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts exigent la mise en concordance d'intérêts divers et parfois contradictoires et relèvent de la compétence des gouvernements, des propriétaires forestiers publics et privés, des gestionnaires forestiers et autres parties prenantes. Aucun organisme unique ou catégorie d'acteurs ne dispose des connaissances et capacités nécessaires pour améliorer globalement la gestion des forêts. Dans ce contexte, la collaboration entre les différents gestionnaires et utilisateurs des forêts et entre les différents niveaux de décision doit être encouragée, car c'est le moyen le plus efficace d'améliorer les avantages que procurent les forêts aux humains et à la planète.

E. Forêts et économies vertes

37. Le chemin de la reprise après la crise financière mondiale se révèle long, sinueux et accidenté. Après une année de reprise fragile et inégale, la croissance de l'économie mondiale se ralentit en maints endroits, ce qui laisse présager qu'elle sera encore plus faible en 2011. La faiblesse des grandes économies développées continue à freiner la reprise mondiale. Il ne semble pas y avoir de remède rapide aux nombreux problèmes que rencontrent ces économies dans le sillage de la crise financière. Le crédit reste rare, et d'une manière plus générale la fragilité financière persiste. Le chômage reste élevé et la demande interne est anémique⁹.

38. Dans leurs efforts pour atténuer les risques posés par les défis financiers et y répondre, certains pays ont mis en œuvre des mesures de relance économique pour faire face à la crise et promouvoir le passage à une économie plus verte. Au niveau mondial, ce passage visant à parvenir à une plus grande durabilité grâce à la réduction des effets négatifs sur l'environnement et le changement climatique était déjà entamé avant la crise, mais de nombreux gouvernements ont vu dans cette dernière une incitation à accélérer le processus. L'économie verte dans le contexte

⁸ Rebecca Hardin et Arun Agrawal, « Forests, people and tenure: culture, communities and sustainable development » (Ann Arbor, Université du Michigan, septembre 2010).

⁹ Réunion du Groupe d'experts sur l'économie mondiale (Projet LINK) et Département des affaires économiques et sociales, « LINK global economic outlook: October 2010 ». Disponible à l'adresse www.un.org/esa/policy/link/presentations10/geo201010.pdf.

du développement durable et de l'élimination de la pauvreté est également l'un des thèmes de la Conférence Rio+20.

39. Il n'existe pas au niveau mondial de définition convenue de ce que l'on entend par « économie verte » et le présent rapport ne cherche pas à en donner une. Fondamentalement, l'expression implique qu'on lie les notions de croissance économique et de durabilité environnementale. Elle peut aussi signifier l'obtention d'une croissance et la génération d'emplois par des activités moins polluantes et plus efficaces sur le plan des ressources, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, du bâtiment, de l'agriculture et des forêts, et la gestion des changements structurels connexes, tels que les effets potentiellement néfastes sur les ménages vulnérables et les secteurs économiques traditionnels. Toutefois, la question demeure de savoir si ce sont là les seules questions que les pays doivent prendre en considération pour bâtir une économie verte. Une question majeure dont il faut pleinement tenir compte dans le débat politique mondial sur ce sujet est que ce concept et ses incidences politiques s'appliqueront de manière différente selon les pays, en fonction de leurs situation, priorités et capacités nationales.

40. Que l'on considère, comme certains, le passage à l'économie verte comme le « processus de reconfiguration des entreprises et de l'infrastructure pour obtenir un meilleur rendement des investissements en ressources naturelles, humaines et économiques, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en extrayant et utilisant moins de ressources naturelles, en créant moins de déchets et en réduisant les disparités sociales » ou que l'on considère, comme d'autres, que ce n'est qu'une nouvelle manière de promouvoir le « développement durable »¹⁰ ou qu'on l'appelle croissance verte, les forêts figurent parmi les domaines prioritaires qui sont essentiels pour bâtir des économies vertes.

41. Les forêts peuvent fortement contribuer à rendre une économie plus verte et une société plus durable. Si l'on veut parvenir à une société plus durable, il est certain qu'il faut recentrer l'économie mondiale sur des investissements visant à protéger et gérer de manière durable les ressources naturelles telles que les forêts ainsi que les industries et technologies vertes. De tels investissements sont propices au développement durable et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

42. Les décideurs ont de plus en plus conscience du potentiel que représentent les forêts pour la mise en place d'économies vertes. Les forêts peuvent y contribuer grandement de diverses manières : atténuation des effets du changement climatique, conservation des ressources naturelles grâce à la protection et à la fourniture de ressources en eau, protection et renforcement de la biodiversité, mise en place de dispositifs de paiement pour les services environnementaux et fourniture des autres services sociaux, environnementaux et économiques mentionnés plus haut. Bâtir des économies vertes signifie aussi réduire les disparités sociales en réalisant pleinement le potentiel des forêts en matière de création d'emplois verts.

43. Bâtir des économies vertes c'est aussi faire place à la réalisation de tout le potentiel des forêts en générant davantage d'emplois verts et décents, en particulier compte tenu du fait que l'on s'attend à ce que le nombre total d'emplois dans le

¹⁰ Voir Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « The forest sector in the green economy », Geneva Timber and Forest Discussion Paper n° 54 (Genève, 2009), sect. 2.1.

secteur forestier diminue encore : avec le passage à une économie verte, la part des emplois verts dans ce secteur devrait augmenter. Il existe, en dehors du bois d'œuvre, d'autres services environnementaux liés aux forêts, qu'il conviendrait de mieux reconnaître et rémunérer. Il y a besoin de mieux communiquer sur le rôle des forêts pour mieux faire connaître les liens qui existent entre forêts et économies vertes. Il faut trouver le bon équilibre entre ce dont doivent s'occuper les marchés et ce qui exige l'intervention des gouvernements. Cela soulève la question de la mesure dans laquelle le secteur privé a besoin d'incitations publiques pour favoriser certaines activités vertes.

44. Il faut que les gouvernements aient une vision à long terme pour permettre le passage véritable à une économie verte mettant pleinement à profit le potentiel des forêts. Il est essentiel pour ce faire de concevoir le mélange et l'équilibre appropriés de différents types de mesures pour assurer la meilleure utilisation possible des forêts et d'assurer des services forestiers. Comme les mesures concernant l'énergie, le changement climatique et l'agriculture sont susceptibles d'avoir des effets à assez long terme sur les forêts, il faut en assurer la cohérence dans chaque secteur et entre les secteurs.

45. Le développement à long terme du secteur forestier et son aptitude à améliorer le bien-être social dépendront notamment de la mesure dans laquelle ses rôles seront reconnus et soutenus par une volonté politique et des mesures adéquates. Toutefois, l'avenir du secteur forestier ne sera pas uniquement déterminé par la volonté de l'État d'en faire une priorité, mais aussi par l'aptitude du secteur à améliorer l'efficacité des utilisations du bois et à continuer de mettre au point des produits innovants et mieux commercialisés afin d'exploiter les possibilités offertes par la demande croissante de produits verts. Il est par conséquent important de savoir comment les pays peuvent améliorer la contribution des forêts à une économie verte et comment les forêts, parallèlement, peuvent bénéficier de l'augmentation des dépenses publiques dans les domaines connexes. Dans ce contexte, une coopération accrue avec d'autres secteurs, tels que les secteurs de l'énergie, du bâtiment et de la gestion de l'eau ainsi que de l'environnement est essentielle.

46. Pour encourager la transition vers une économie verte, il faut un vaste éventail de mesures financières, réglementaires, institutionnelles et techniques. Les dépenses publiques (dépenses courantes et investissements dans l'infrastructure publique et la recherche-développement) jouent également un rôle critique dans le façonnement du développement économique. C'est un domaine particulier dans lequel la capacité des pays en développement a besoin d'être renforcée.

V. Les forêts : question multidimensionnelle aux vastes incidences intersectorielles

47. En dehors des biens de consommation directe dont dépendent des milliards de familles (bois d'œuvre, bois de feu, fourrage, nourriture, médicaments et produits forestiers autres que le bois d'œuvre), les forêts fournissent aussi des avantages et services indirects incalculables, notamment les suivants : stockage du carbone, conservation de la biodiversité, confinement de maladies et régulation des cycles de l'eau, du carbone et de divers nutriments. Certains de ces avantages sont publics, d'autres privés; certains sont locaux, d'autres mondiaux; et certains sont immédiats

et d'autres à long terme. Une gestion appropriée est essentielle pour que les forêts continuent de produire ces biens et services nécessaires à la vie et à la durabilité.

48. Les forêts couvrent 31 % de la superficie des terres de la planète¹¹. Les cinq pays qui possèdent les forêts les plus importantes (Fédération de Russie, Brésil, Canada, États-Unis et Chine) interviennent pour plus de la moitié de la couverture forestière. Dix pays ou zones ne possèdent aucune forêt et, dans 54 autres, les forêts couvrent moins de 10 % du territoire. Au cours de la dernière décennie, environ 13 millions d'hectares de forêts ont été convertis chaque année à d'autres usages ou perdus du fait de causes naturelles contre 16 millions d'hectares dans les années 90.

49. La superficie des forêts plantées est en augmentation; elle représente actuellement 7 % de la couverture forestière totale. De 2000 à 2010, la superficie des forêts plantées a augmenté d'environ 5 millions d'hectares par an. Dans la plupart des cas, il s'agit de création d'espaces boisés (c'est-à-dire de plantations effectuées dans des zones qui n'étaient pas boisées dans une époque récente). Les trois quarts des forêts plantées consistent en essences indigènes, et un quart en essences allogènes. La plantation d'arbres à grande échelle réduit sensiblement la perte nette de surfaces boisées dans le monde.

50. Douze pour cent des forêts mondiales sont réservés à la conservation de la diversité biologique, ce qui correspond à une augmentation de plus de 95 millions d'hectares depuis 1990. Ces forêts représentent actuellement 12 % de la superficie boisée totale, laquelle dépasse 460 millions d'hectares. La plupart, mais non toutes, sont situées dans des zones protégées. On estime que les zones protégées établies par des textes législatifs couvrent 13 % des forêts mondiales. La superficie des forêts situées à l'intérieur d'un système protégé a augmenté de 94 millions d'hectares depuis 1990, dont les deux tiers depuis 2000.

51. Pour 8 % des forêts mondiales, la gestion a pour principal objectif la protection des sols et des ressources en eau. Environ 330 millions d'hectares de forêts sont réservés à la conservation des sols et de l'eau, à la lutte contre les avalanches, à la stabilisation des dunes, à la lutte contre la désertification ou à la protection des côtes. La superficie des forêts désignées pour des fonctions de protection a augmenté de 59 millions d'hectares de 1990 à 2010, principalement en raison des plantations à grande échelle effectuées en Chine pour lutter contre la désertification et conserver les sols et les ressources en eau et à d'autres fins de protection.

52. Environ 949 millions d'hectares de forêts, soit 24 % du total, sont désignés pour des usages multiples, c'est-à-dire gérés pour diverses combinaisons de production de biens, protection des sols et de l'eau, conservation de la biodiversité et fourniture de services sociaux, aucune de ces fonctions n'étant considérée comme prédominante. Plus de 1,6 milliard d'hectares de forêts font l'objet d'un plan de gestion. La superficie couverte par un plan de gestion, important outil de gestion forestière durable, ne cesse d'augmenter, mais on ne dispose de renseignements que sur 80 % de la superficie ainsi gérée.

53. La gestion des forêts à des fins sociales et culturelles augmente, mais la superficie concernée est difficile à évaluer. Les seules sous-régions et régions

¹¹ Les chiffres cités dans les paragraphes 48 à 55 sont tirés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Évaluation des ressources forestières mondiales, 2010* (voir note de bas de page 3).

possédant d'assez bonnes données sur la désignation des forêts à des fins récréatives, touristiques, éducatives ou à des fins de conservation du patrimoine culturel et spirituel sont l'Asie de l'Est et l'Europe, où la fourniture de tels services sociaux a été indiquée comme le principal objectif de la gestion pour 3 et 2 %, respectivement, de la couverture forestière totale. Le Brésil a désigné plus d'un cinquième de ses forêts pour la protection de la culture et du mode de vie des populations qui en sont tributaires. A l'échelle de la planète, 4 % des forêts sont désignées pour la fourniture de services sociaux.

54. D'après l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010, les émissions de carbone des forêts ont diminué ces dernières années du fait de la diminution du taux de déboisement et de la plantation à grande échelle de nouvelles forêts. Il existe aujourd'hui une prise de conscience sans précédent du rôle que les forêts jouent dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci.

55. On enregistre au niveau mondial de nombreux signes et tendances positifs concernant les forêts, en particulier depuis 10 ans, mais de nombreuses tendances négatives subsistent aux niveaux régional, sous-régional et national. La superficie des forêts plantées et les efforts de conservation sont en augmentation, mais la superficie des forêts primaires continue de diminuer à un rythme alarmant à mesure qu'elles sont exploitées ou converties à d'autres usages. Les forêts privées et la valeur des produits ligneux ont enregistré une tendance positive au cours de la période 2000-2005.

56. Cette évolution positive confirme la vision de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, car elle démontre le potentiel qu'offrent les forêts pour tous les aspects de la vie humaine. L'instrument et ses quatre objectifs constituent une réalisation majeure de la communauté internationale. Ils ont été adoptés par l'Assemblée générale¹² après le Sommet du Millénaire de 2000 et le Sommet mondial de 2005. Ainsi qu'il ressort des données et statistiques les plus récentes, l'instrument symbolise le début d'une ère nouvelle de coopération internationale sur les forêts, non pas en tant que secteur mais en tant que question transversale et écosystème essentiels contribuant au programme mondial d'action pour le développement.

57. La reconnaissance du rôle important des forêts dans la réalisation des objectifs de développement mondiaux ne s'est pas limitée au Forum. En fait, celui-ci a fort bien réussi à porter à l'attention des responsables politiques au plus haut niveau l'importance des forêts dans la solution des problèmes mondiaux. En septembre 2010, à cinq ans de la date butoir fixée pour les objectifs du Millénaire pour le développement, des dirigeants du monde entier se sont réunis à l'ONU pour entreprendre un examen détaillé des progrès accomplis et tracer conjointement la voie à suivre pour accélérer les actions d'ici à 2015 pour atteindre ces objectifs. À la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale tenue en septembre 2010, les dirigeants mondiaux sont convenus d'un document détaillé dans lequel ils ont porté une attention considérable aux forêts. En se référant aux objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, ils les ont en fait intégrés dans le document issu de la Réunion et ont reconnu, ce faisant, la valeur et la contribution que les forêts apportent au programme mondial d'action pour le développement.

¹² Voir résolution 62/98, annexe.

VI. Forêts 2011 et Rio+20 : deux excellentes occasions

58. Dans sa résolution 61/193 du 20 décembre 2006, l'Assemblée générale, convaincue qu'il faut des efforts concertés de sensibilisation à tous les niveaux pour renforcer la gestion durable, la conservation et le développement viable de tous les types de forêts dans l'intérêt des générations présentes et futures a proclamé 2011 Année internationale des forêts (Forêts 2011) et invité les gouvernements, les organisations régionales et internationales concernées et les grands groupes à appuyer les activités liées à l'Année (voir E/CN.18/2011/7).

59. L'Année internationale des forêts (2011) offre une occasion unique de sensibiliser le public aux défis auxquels sont confrontés bon nombre de forêts du monde et les populations qui en sont tributaires ainsi qu'un moyen de promouvoir la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire. De grands succès ont déjà été enregistrés et des leçons précieuses ont été tirées sur la façon de promouvoir une gestion durable des forêts. Forêts 2011 est un moyen de rassembler toutes les voix et de donner une impulsion à une plus large participation publique dans les activités liées aux forêts partout dans le monde.

60. Les gouvernements, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations régionales et internationales et les grands groupes devraient contribuer et participer aux activités envisagées pour célébrer l'Année internationale des forêts. Ils devraient aussi y rattacher leurs activités pertinentes, établir des partenariats volontaires et promouvoir la célébration de l'Année non pas à titre d'évènement isolé mais dans le cadre d'un processus continu de sensibilisation et de partenariat pour favoriser une prise de conscience accrue et des actions pour une gestion durable des forêts à tous les niveaux.

61. Par sa résolution 64/236 du 24 décembre 2009, l'Assemblée générale a décidé d'organiser en 2012 au Brésil la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, également appelée Conférence Rio+20. Selon la résolution, l'objectif de la Conférence est de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès réalisés et les lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable et de relever les défis qui se font jour.

62. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a également décidé que la Conférence devrait déboucher sur l'adoption d'un document politique ciblé et qu'elle serait axée sur deux thèmes, qui seraient examinés et précisés au cours du processus préparatoire : l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable.

63. En application de cette résolution, l'Assemblée générale a décidé de reporter d'un an, à savoir de 2012-2013 à 2013-2014, l'examen par la Commission du développement durable du groupe de questions thématiques qui englobe les forêts. En conséquence, la Commission examinerait en 2013 (normalement au début du mois de mai) la mise en œuvre des mesures et engagements sur les forêts au titre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et entamerait en 2014 (normalement en mai) des négociations politiques sur les forêts. Parallèlement, le Forum décidera à sa dixième session, en 2013, de la question du financement forestier et à sa onzième session, en 2015, du futur « arrangement international sur les forêts ». Il faut à cet égard profiter de cette continuité pour traiter des forêts dans

le cadre de mécanismes et processus différents. Cependant, il faut aussi éviter les doubles emplois et ne pas créer de confusion quant aux responsabilités des différents organismes et reconnaître le rôle unique du Forum dans le système des Nations Unies en ce qui concerne la formulation des politiques relatives aux forêts. Le Forum propose des mesures pratiques et identifie des options et recommandations politiques sur les forêts à l'intention des autres organismes et commissions des Nations Unies ainsi que de la communauté mondiale.

64. Le débat ministériel de haut niveau de la neuvième session du Forum est l'instrument le plus efficace dont dispose le Forum pour communiquer à la Conférence Rio+20 l'apport technique de la plus haute instance de décision en matière de politique forestière. En fait, c'est la seule occasion qui s'offre au Forum avant que la Conférence n'ait lieu. Heureusement, le débat ministériel de la deuxième session du Forum a établi un précédent en apportant une contribution de fond sur les forêts au Sommet de Johannesburg de 2002. Étant donné l'attention marquée actuellement portée aux forêts au niveau politique le plus élevé, le débat ministériel de haut niveau de la neuvième session du Forum a la responsabilité historique de veiller à ce que son document final : a) traite des défis qui menacent les forêts; b) examine les possibilités qui s'offrent pour les forêts; et c) optimise la contribution des forêts à la solution des défis mondiaux du développement.

65. À cette fin, l'adoption d'une déclaration ministérielle à l'issue du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum est fortement recommandée et doit être considérée comme une priorité. Le débat ministériel devrait déboucher sur une déclaration de vaste portée, qui constitue non seulement une contribution à la Conférence Rio+20, mais soit aussi un engagement de considérer la question plus large du développement et, en particulier, les différentes manières dont les forêts contribuent à la construction d'un avenir durable et prospère pour l'ensemble de l'humanité. Cette contribution à la Conférence Rio+20 devra aussi reconnaître le rôle du Forum, en tant qu'organisme mondial principal et le plus représentatif sur les forêts.

VII. Conclusions

66. Il faut un nouveau paradigme sur l'interaction et les liens entre populations et ressources nationales précieuses. Les forêts sont étroitement imbriquées avec les différents secteurs de la société et leur gestion exige des efforts coordonnés et des démarches intersectorielles et interministérielles. Au cours des dernières années, on a eu de plus en plus tendance à considérer les forêts et leur potentiel au-delà des besoins du seul secteur forestier. Les forêts offrent un potentiel incroyable pour ce qui est d'aider la communauté mondiale à traiter et réduire l'impact des principaux défis qui se posent au monde en ce qui concerne l'énergie, l'alimentation, l'eau, la désertification, le changement climatique et les crises financières.

67. Incontestablement, on reconnaît aujourd'hui plus que jamais l'intérêt multiple des forêts. Elles offrent, moyennant la mise en place de cadres politiques et de mesures d'application appropriés, un potentiel énorme de réduction de l'immense fossé qui sépare les ménages les plus riches des plus pauvres. Il importe de promouvoir la diffusion du principal message tiré du thème commun de la neuvième session du Forum et de Forêts 2011, à savoir « les forêts au service des populations », en favorisant une vision des forêts à 360 degrés englobant tout : les

services sociaux, environnementaux, économiques, culturels et spirituels fournis par les forêts.

68. Le premier accord global international jamais conclu sur les forêts, à savoir l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, et les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts constituent l'importante contribution du Forum au programme mondial d'action pour le développement durable et à la lutte contre la pauvreté. Ils ont joué un rôle important dans l'élaboration d'une approche globale des forêts et la formulation d'une définition claire de la contribution des forêts aux objectifs de développement convenus sur le plan international.

69. L'instrument constitue la première stratégie globale axée sur l'action pour parvenir à une gestion durable des forêts; il prévoit des mesures, objectifs, calendriers et moyens spécifiques pour toutes les parties prenantes concernées à tous les niveaux. Il importe d'élaborer les outils et les mécanismes nécessaires pour réaliser les engagements et actions qu'il prévoit, en renforcer la mise en œuvre et atteindre à titre hautement prioritaire les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. L'instrument et les objectifs d'ensemble sont des outils efficaces pour renforcer la gestion des ressources naturelles et promouvoir un développement favorable aux pauvres, les investissements verts à long terme et des possibilités d'emplois pour tous les pays.

70. La participation, l'engagement et l'inclusion de ceux qui ont une influence sur les politiques forestières ainsi que de ceux qui sont affectés par elles dans l'élaboration et la mise en œuvre des réglementations forestières revêtent une importance vitale et déterminent l'efficacité de ces politiques. Il importe également de reconnaître le rôle joué par les processus régionaux, la société civile, le secteur privé et les principaux groupes de parties prenantes dans la promotion d'une gestion forestière durable dans le monde entier.

71. La baisse des flux d'APD vers le secteur forestier doit être inversée en mettant l'accent sur les multiples fonctions, biens et services fournis par les forêts ainsi que leur contribution à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international.

72. Le financement dans le cadre du programme REDD-plus offre des possibilités importantes pour les forêts. Ce financement s'étend à divers pays et secteurs, aussi est-il important de comprendre quels sont les lacunes, obstacles et occasions potentiels et le fait qu'il s'agit de ressources supplémentaires. Il est extrêmement important d'évaluer la manière dont on pourrait améliorer l'efficacité et la transparence des initiatives REDD-plus existantes, étendre le financement forestier au très grand nombre de pays qui en sont actuellement exclus et veiller à ce que les conseils, orientations et recommandations politiques du Forum soient inclus dans les programmes opérationnels de financement REDD-plus.

73. La gouvernance forestière est un élément important de la gestion forestière durable. Il importe d'améliorer la transparence des politiques et mesures gouvernementales visant à faire respecter la législation forestière et à lutter contre l'abattage illégal d'arbres et de promouvoir un environnement porteur comme fondement nécessaire pour examiner pleinement les possibilités qu'offrent les forêts pour assurer durablement la subsistance des populations.

74. Pour veiller à la cohérence des efforts au niveau national, il est essentiel d'établir des liens clairs entre les programmes forestiers nationaux et les autres

plans, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté. Les programmes forestiers nationaux doivent identifier clairement la pertinence et le rôle potentiel des arbres et des forêts dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et mettre en lumière les possibilités de donner plus d'ampleur aux bonnes initiatives.

75. Les dirigeants mondiaux qui ont participé en septembre 2010 à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont appelé au renforcement des engagements et de l'action politiques à tous les niveaux pour mettre effectivement en œuvre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et la gestion forestière durable de tous les types de forêts afin de réduire la perte de couverture forestière et d'améliorer la subsistance de ceux qui sont tributaires des forêts. Ils ont appelé pour ce faire à l'élaboration d'une approche globale plus efficace des questions de financement, à la participation des communautés locales et autochtones et autres parties prenantes concernées, à la promotion de la bonne gouvernance aux niveaux national et international et au renforcement de la coopération internationale pour faire face aux menaces posées par les activités illicites.

76. La Conférence Rio+20 et Forêts 2011 offrent des occasions extraordinaires de renforcer l'engagement politique et promouvoir la coopération internationale pour faire avancer la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, grâce à des initiatives spécifiques concrètes avec la participation des gouvernements et parties prenantes concernées, y compris le secteur privé, les communautés autochtones et locales et les organisations non gouvernementales.

VIII. Recommandations

77. Le Forum voudra peut-être :

a) **Reconnaître le rôle des forêts et des arbres dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, et notamment leurs avantages pour la subsistance de plus d'un milliard de personnes vivant dans une pauvreté extrême et leur rôle essentiel dans la promotion de la stabilité climatique, la conservation de la diversité biologique et la protection des côtes, des bassins versants et des sols;**

b) **Promouvoir la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts ainsi que la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts à tous les niveaux, en tant que moyen efficace de faire progresser le programme mondial d'action pour le développement;**

c) **Réaffirmer le rôle unique de chef de file, dans le système des Nations Unies, du Forum des Nations Unies sur les forêts en ce qui concerne la formulation de politiques forestières, la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts aux niveaux national, régional et mondial;**

d) Inviter tous les gouvernements, organisations internationales et régionales, grands groupes et autres parties prenantes concernées à prendre des mesures immédiates pour la mise en œuvre du document issu de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qu'il touche les forêts;

e) Reconnaître l'importance des forêts dans le cheminement vers le développement durable et la constitution d'économies vertes et inviter les pays à promouvoir le développement économique vert par des investissements dans des industries durables liées aux forêts et un système commercial multilatéral équitable permettant aux pays de tirer profit des possibilités qu'il offre;

f) Souligner que les efforts visant à bâtir des économies vertes doivent entraîner une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques et faisant progresser la réalisation des objectifs de développement mondiaux, en particulier l'élimination de la pauvreté, tant sur le plan national qu'international;

g) Souligner l'importance d'un environnement et de moyens de mise en œuvre porteurs pour la promotion d'une gestion forestière durable et appeler au renforcement de la coopération dans les domaines du financement, du commerce, du transfert d'écotechnologies et du renforcement des capacités;

h) Accélérer la coopération pour faire face aux besoins financiers des pays pour gérer durablement leurs forêts, en particulier les pays en développement qui ont des besoins particuliers et se trouvent dans des situations particulières, et prendre des mesures pour inciter à la protection et à la conservation des forêts naturelles et de leurs services écosystémiques, facteurs essentiels d'atténuation du changement climatique et de réduction des pertes de ressources forestières;

i) Renouveler, à sa dixième session, son engagement de trouver une solution durable au financement forestier, comme le prévoit la résolution de la session extraordinaire de sa neuvième session sur les moyens de mise en œuvre et soutenir les activités intersessions relatives au financement forestier telles qu'elles ressortent du rapport de la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier;

j) Promouvoir la coopération en matière d'application de la législation forestière et de gouvernance forestière, inviter les États Membres à améliorer l'accès des collectivités locales aux marchés et renforcer l'inclusion des populations locales, y compris les peuples autochtones et les femmes, dans les processus de décision, le partage des avantages et la préservation des valeurs culturelles et sociales, en tant que moyen de renforcer l'intérêt économique, social et environnemental des forêts au profit des générations présentes et futures;

k) Reconnaître l'importance du financement REDD-plus en tant que nouvelle possibilité de financement forestier et la nécessité de comprendre ses incidences sur le financement forestier plus large et déterminer si ce financement couvrira les besoins financiers plus vastes relatifs aux forêts;

l) Inviter les initiatives REDD-plus à tirer pleinement profit, dans leurs activités et programmes, des recommandations politiques du Forum des Nations Unies sur les forêts, en tant qu'unique organisme des Nations Unies pour la formulation de politiques forestières;

m) Souligner l'importance du concept évolutif de gestion forestière durable figurant dans l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, en tant qu'expression globale, convenue par les Nations Unies et largement acceptée, couvrant la question;

n) Appeler au renforcement de la coopération avec les instruments, organisations intergouvernementales et processus publics et privés pertinents, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies;

o) Inviter le Partenariat de collaboration sur les forêts à renforcer son soutien aux travaux du Forum et à contribuer activement à la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et à la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, y compris par la fourniture de ressources techniques et financières, et veiller à ce que les mesures de soutien à la mise en œuvre de l'instrument et de ses objectifs soient examinées par leurs organes directeurs;

p) Inviter les pays à intégrer pleinement leurs plans nationaux relatifs aux forêts dans leurs priorités nationales et programmes de planification du développement plus larges, y compris leurs stratégies de réduction de la pauvreté;

q) Inviter en outre les États Membres, organisations internationales et régionales et banques de développement, grands groupes et autres partenaires concernés à utiliser l'Année internationale des forêts et la Conférence Rio+20 et ses processus préparatoires comme autant de plates-formes importantes pour souligner les avantages multiples d'une gestion forestière durable et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en annonçant de nouvelles initiatives et de nouveaux engagements;

r) Encourager les États Membres, les organisations Membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres parties prenantes concernées, en coopération avec le Secrétariat, à s'engager activement dans le processus préparatoire de la Conférence Rio+20 et à y contribuer ainsi qu'à l'Année internationale des forêts, notamment en organisant des réunions, manifestations et ateliers divers pour discuter plus avant et approfondir les possibilités offertes par les forêts, en ce qui concerne par exemple l'élimination de la pauvreté, la promotion de moyens de subsistance durables et l'établissement d'économies véritablement vertes;

s) Inviter la Conférence Rio+20 à :

i) Réaffirmer les possibilités offertes par les forêts pour la réalisation des objectifs de développement durable et leur rôle dans la promotion du développement durable et l'élimination de la pauvreté en contribuant à l'établissement d'économies vertes;

ii) Soutenir le Forum et son programme de travail pluriannuel et reconnaître la valeur ajoutée apportée par le Forum, en particulier du fait

de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts;

iii) Appuyer les travaux en cours du Forum sur le financement forestier et donner une impulsion politique majeure en vue de l'adoption de conclusions fermes sur le financement des forêts en 2013, lors de la dixième session du Forum;

t) Demander au Secrétaire général de communiquer à la Conférence Rio+20 le document issu du débat ministériel de haut niveau de la neuvième session du Forum.
